https://www.terreau.org/spip.php?article351



Collecte de pépites d'or à défaut de contrat aidé...

- Adhérer / Faire un don



Date de mise en ligne : samedi 14 avril 2018

Date de parution: 14 avril 2018

Copyright © Terr'Eau : assainissement écologique | toilettes sèches | compost | eaux ménagères - Tous droits réservés

Le solde des actions 2017 financées par le FEDER nous ayant été versé, nous avons pu reprendre Stéphanie pour un CDD de 4 mois à 20 heures par semaine. Elle travaille principalement à la finalisation du jeu « In excremis : le quizz de Terr'Eau » qui est encore en phase de test.

Nous sommes toujours à la recherche de financements pour continuer à la salarier à la fin de son CDD, et dans l'idéal pérenniser son poste. Le texte qui suit est donc toujours d'actualité.

Suite à une compression des budgets de l'État, le contrat aidé de Stéphanie ne va pas être renouvelé en 2018. Et pourtant, les projets et les sollicitations restent abondantes.

Nous entrons dans une période d'**incertitude** sur l'avenir économique de l'association. En effet, nous bénéficions d'une subvention FEDER 2017-2018, en partenariat avec cinq autres associations de la Région, pour des actions de sensibilisation sur l'éco-habitat. L'acompte de 2017 ne nous a pas encore été versé.

Nos autres ressources sont générées par nos actions d'accompagnement, de formation, les adhésions, et quelques dons (merci !).

En raison de ces faibles ressources, nous risquons de ne pas pouvoir conserver notre salariée sous contrat de droit commun (non aidé).

Pendant toute l'année 2017, Stéphanie a assuré les actions essentielles de l'association, accompagnée par quelques bénévoles... Avec la seule disponibilité de ces derniers, le dynamisme de Terr'Eau risque d'en prendre un coup.

Appel à la recherche de pépites d'or !

Toutes vos idées de recherche de financements pérennes sont les bienvenues.

Dans l'immédiat, il vous reste quelques jours pour vous décharger de quelques dizaines d'euros (ou plus), une façon **volontaire** de choisir où l'argent de vos impôts est utilisé.

PS : Si vous êtes imposables, sachez que 60% de votre don est déductible de vos impôts. Un don mensuel de 10 Euros vous revient à 4 Euros.

PPS : Désolé de cette relance pour les personnes ayant déjà fait des dons cette année.

Collecte de pépites d'or à défaut de contrat aidé...



Photo : Stéphanie en pleine action sur un stand de sensibilisation à Ste Croix Volvestre